

ACEG
QCEMSW agréé

Ringlaan 39
 1853 - Strombeek-Bever
 tel. +32 2 880 88 90
info@aceg.be
www.aceg.be



Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 25/10/2024 inspecteur: Dorian Pintiaux Mentor: Installateur: VK Electrics BV
 Étiquette d'identification: Référence client:
 N- TVA:BE 0768 767 857
 Marque et type d'appareil de mesure: Numéro de sérié: 20280485
 Metrel MI3155
 Date rapport: 25/10/2024

Adresse de l'installation

Rue Allée des Roses
 Numéro 78
 Boîte
 Postcode 5600
 Commune Philippeville
 Pays Belgique

Propriétaire

Nom
 Rue Allée des Roses
 Numéro 78
 Boîte
 Postcode 5600
 Commune Philippeville
 Pays Belgique

Installateur

Nom VK Electrics BV
 N° TVA BE 0768 767 857
 Numéro de téléphone 0472666820
 E-mail vk.e.le.et.ricsl@gmail.com

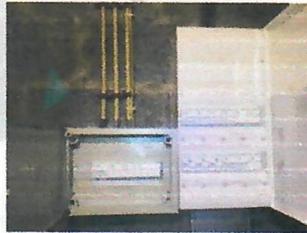
Type : maison

EAN : Inapplicable

N° compteur : 7787817

Non communiqué

image du tableau de répartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Distributeur: ORES Tension: 1N4 30V Liaison comp / tableau: 6 mm- Protection Max: 40 A
 Nombres tableaux: 1 Nombre de circuits: 14
 Prise de terre: Boucle
 Ri général: 0,52 MQ RE: 18,15 Q

OK

OK



DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL

l _u (mA)	In (A)	In - autres (A)	ht	Type	Circuits protégés	Test	X 2,5
DESCRIPTION INSTALLATION							
Nombres circuits		Curve	Protection IN (A)	(autres)	<	P	Section (mrm)
Voir schémas en annexe / zie schémas in blijdag		-	-	-	-	-	-
Contrôle visuel (général)	OK		Contact direct	OK		Contact indirect	OK
Raccordement	OK		schéma en annexe par Aceg asbl		NA		
Liaisons équipotentielles	BON		Section des conducteurs	OK			
Continuité	OK		Éclairage / machines	OK			

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

nota/note 19 Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ont été testés et sont en ordre.

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite. Inapplicable / domaine privé

CONCLUSION

L'installation électrique est conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. La prochaine visite de contrôle est à prévoir avant le 25/10/2049

Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que les bornes d'entrée du dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage.

Le(s) schéma(s) unifilaires et le(s) plan(s) de position ont été signés par l'organisme agréé.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre d'annexes):

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

Durée de l'inspection: de 08:30 à 09:15

L'inspecteur Dorian Pmtiaux



Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.L2.
 Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
 Chaque mastik; 5; a; w; fee... doit être mentionné dans le dossier électrique.
 Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence de l'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, Qualité.
 La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
 Le contrôle porte sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui est conforme

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 25/10/2049	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.